L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 1er JUILLET.

Nouvelles télégraphiques.

Dates du Nord jusqu'au 29.

PROCLAMATION DU PRESIDENT.

Levée des restrictions sur le commerce

Accusation contre des officiers [illegible]

LE NEW YORK TIMES CONTRE LE SUFFRAGE DES NEGRES.

Troubles entre blancs et noirs à Norfolk.

Santé du Président.

L'or à 42.

Le coton à 46.

[Dépêches du N. O. Times]

Washington, 29 juin—M. Bingham, juge-avocat spécial, a nommé un avocat suppléant pour la défense de Mme Surratt.

Proclamation du Président.

Attendu que c'est le désir du gouvernement des Etats Unis de rétablir la liberté du commerce entre les divers Etats, aussitôt que cela pourra se faire, dans le but de restaurer l'autorité des Etats Unis contre toutes combinaisons d'insurgés armés; et

Attendu que le désir a été manifesté dans une proclamation du 29 avril 1865 et dans celle du 13 juin 1865; et

Attendu qu'il semble opportun et convenable de lever les restrictions sur le commerce de cabotage et les relations commerciales entre et dans les Etats et territoires à l'ouest du fleuve Mississippi;

C'est pourquoi qu'il soit aujourd'hui connu, que moi, Andrew Johnson, président des Etats Unis, je déclare par la présente que toutes les restrictions sur le commerce de cabotage interne et domestique et sur l'achat et le transport des produits d'Etat et de parties d'Etats et territoires déclarés en insurrection jusqu'ici, et à l'ouest du fleuve Mississippi, excepté les produits achetés par les agents ou capturés par et vendus aux fondés des Etats Unis, les armes, munitions et tous articles servant à la fabrication de munitions, tous uniformes gris et draps gris, sont levées et que le commerce de ces Etats ou de ces parties d'Etat sera conduit sous le contrôle d'officiers de douane régulièrement nommés, qui recevront toute propriété capturée et abandonnée qui leur sera délivrée, conformément à la loi, par les forces militaires ou navales des Etats Unis et qui en disposeront suivant les instructions émises sur cette matière par le secrétaire du trésor. En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fait apposer le sceau de l'Etat. Fait à Washington le 24 juin 1865.

ANDREW JOHNSON.

New York, 29 juin.—Les officiers du revenu de l'intérieur pour la Virginie, la Louisiane, l'Alabama et la Géorgie ont été nommés et l'organisation de ces départements sera complétée aussi vite que possible.

La Louisiane a été divisée en trois districts, le colonel W. W. Daniels est nommé collecteur et T. C. Meyer assesseur pour le Second District.

La place de juge à la Cour Suprême, vacante par la mort du juge Catron est toujours incertaine entre le membre du Congrès Mattison et le juge Durell de la Louisiane.

Jno. Minor Botts est retourné à Richmond et s'est mis en conférence avec le gouverneur Pierpont.

M. Harrington, du trésor, quittera ce département le 10 du mois prochain.

L'assistant-secrétaire Dana quitte le département de la guerre vendredi et s'en ira à Chicago.

Son successeur n'est pas encore nommé.

Une lettre de notre consul à Port Mahon dit que l'épidémie prussienne se propage rapidement vers l'ouest, et il nous prévient de soumettre à une quarantaine les navires expédiés de ports russes et prussiens.

Accusation.

New York, 27 juin—Une clique s'est organisée pour faire décréter d'accusation le maire Gunther et le contrôleur Brennan, devant le gouverneur Fenton, pour défaut de loyauté.

Les ventes de coton ont été à Liverpool de 100,000 balles pendant la semaine. Le marché est animé. Le middling d'Orléans est à 19 d.

Les membres de la compagnie de pétrole des Etats Unis ont été traduits devant les cours de police de New York pour raison de fraude.

Le Times de New York et le suffrage [illegible]

Le Times de [illegible] contre le suffrage des nègres; [illegible] New York sont à peu près [illegible] Toutes demandes [illegible] perdront des recom[illegible] personnes loyales éminentes, présen[illegible]

Le juge-avocat Bingham [illegible] aux arguments de Reverdy Johnson [illegible] l'affaire de conspiration, sur l'incompétence de la cour, a été montré de mauvais goût et a accusé Johnson d'être l'avocat de la rébellion en montrant dans toute sa plaidoirie des sentiments de partisanerie.

L'armée du Potomac sera réduite à 18,000 hommes, l'armée du James à 15,000 et le département militaire du centre à 7000.

L'argent est facile. Les fonds sont actifs, l'Erie est à 76 3/4.

Washington, 27 juin, par Louisville, 27—La santé du président s'améliore.

Les nouvelles sont maigres et sans importance.

Le coton à Liverpool a baissé de 1/4 d.

Londres 18 juin—Les frégates Niagara et Sacramento sont parties de Southampton le 17, pour une destination inconnue.

Les chambres prussiennes ont été prorogées au 17.

Washington, 28 juin—Le général Ewell a fait une demande en grâce.

Le président n'a pu assister à la réunion du cabinet aujourd'hui. On suppose qu'il sera assez bien demain pour s'occuper de ses travaux officiels.

Le comité sur la conduite de la guerre dit qu'il est prouvé que des dix mille de nos braves sont tombés victimes d'un esprit infernal et sauvage.

Le rapport des chirurgiens de Richmond dit que plus de la moitié des cas se sont terminés fatalement parce qu'ils ont été les résultats de négligence et de traitements inhumains.

Une correspondance de Washington au *Herald* dit que le Bureau des affranchis a réservé une grande quantité de terres abandonnées et confisquées au Sud pour le bénéfice des nègres.

Il n'y en a pas moins de 100,000 qui vivent maintenant des rations du gouvernement en Virginie.

Le travail du nègre est en grande demande dans le Maryland.

Une dépêche de Washington dit qu'Horace Maynard a de grandes chances pour succéder au juge Catron à la Cour Suprême.

La Louisiane a été divisée en trois districts de collection. W. A. Adams a été nommé collecteur du Premier, et B. B. Benton du Second. On n'a pas encore fait de nomination pour le Troisième.

Le général Hancock a reçu avis que des troubles, on ne sait de quelle nature, ont éclaté entre les blancs et les noirs à Norfolk.

L'ex-secrétaire rebelle du Trésor Trenholm a été interné au fort Pulaski.

New York 27 juin—L'or a fermé à 41 1/4.

Le coton est animé; 2000 balles de middling ont été vendues à 46 cents.

Des avis d'Europe du 10 rapportent que les 5-20 sont rares à 60.

La dernière cote de l'or est de 42.

CHANGEMENT DE COMMANDANT A BROWNSVILLE, TEXAS.

Le major-général Sheridan a coupé court à la difficulté qui s'était élevée sur les frontières du Texas entre le commandant des troupes françaises qui sont à Matamoros, le comte de Brian, et le général fédéral Brown, commandant de place à Brownsville, par la nomination du brigadier-général W. T. Benton à la place de ce dernier. Ainsi il est présumable que l'affaire de la sentinelle américaine qui a tiré sur deux officiers français au moment où ils se promenaient paisiblement et très innocemment sur les bords du Rio Grande, n'ira pas plus loin. Le général Sheridan, qui est un véritable militaire et de ceux que le commandant français de Brian estime fort, a compris qu'une satisfaction était due pour un procédé extraordinaire et que la meilleure à offrir était le rappel de l'officier sous le commandement duquel un tel acte avait pu avoir lieu.

NOMINATION DE GREFFIER—La nomination du Dr Thomas Cottman comme greffier de la Deuxième Cour de District, n'amènera cette fois aucune difficulté du genre de celles qu'ont fait naître les remplacements de MM. [illegible] et Perry, l'un au poste d'auditeur des comptes publics, l'autre à celui de l'enregistrement des votants, car le gouverneur Wells s'est appuyé préalablement sur un acte de l'autorité militaire qui révoque et annule spécialement et formellement la nomination de greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, faite en 1862 par le général Shepley en faveur de M. William R. Fish. Voici l'ordre textuel du général Canby à ce sujet:

Quartier Général du département du Golfe.
Nlle Orléans, Lne, 28 juin 1865.
ORDRES SPECIAUX No 172.
(Extrait)

15—La commission de William R. Fish comme greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à lui délivrée par le brigadier-général Geo. Shepley, gouverneur militaire de la Louisiane, le 13 septembre 1862, est, par le présent, révoquée et annulée à partir de ce jour.

Par ordre du major général CANBY.
J. SCHUYLER CROSBY,
Lieut.-Col. A. D.-C., adjt. gén. assist. par intérim.

Nous tenons du *Picayune* dit à ce propos que M. Fish était allé récemment à Washington comme surintendant du général Banks, et qu'en cette capacité, ce qui est assez extraordinaire, il fut introduit chez le Président et présenté à lui par le Dr Thomas Cottman, son successeur actuel au greffe de la Deuxième Cour.

Le docteur Cottman est un démocrate de la vieille école, né au Sud et qui a toujours été un adhérent fidèle de l'Union et de la Constitution, bien que les sécessionistes de la convention réunie pour voter en Louisiane l'ordonnance de sécession, convention dont il faisait partie, fussent pour la plupart de ses vieux amis politiques. Sous un président vraiment démocrate, dit le *Picayune*, la nomination faite par le gouverneur Wells est toute simple, et le docteur Cottman, en occupant une place officielle, se trouve placé dans son élément naturel.

ARRIVAGE DE MOBILE—Nous référons le lecteur à notre partie anglaise pour la liste des passagers arrivés ce matin, de Mobile, par le *Cartell.*

Le *World* dit à propos de l'arrestation de M. Mitchel:

"Il n'y a absolument aucune loi ou apparence de loi pour justifier l'arrestation de M. John Mitchel par l'autorité militaire à New York. Peu importe sa culpabilité. Il faut procéder contre le plus coupable conformément au texte de la loi, faute de quoi l'innocent injustement accusé ne trouvera pas plus de protection parmi nous qu'il y a trois ans. Stanton règne encore, et cet incident est déplorable aux yeux du peuple américain."

LE GENERAL LEE.

La mise en accusation du général Lee suggère à l'*Albion* les réflexions suivantes:

"Cette accusation nous attriste. Le sens inné du juste et de l'injuste se révolte contre la violation de la garantie de sécurité, accordée par le général Grant et approuvée par le président Lincoln. Tout le monde était d'accord sur ce point, sauf de rares fanatiques ou des publicistes qui cherchaient à se donner de l'importance aux yeux du monde, ou des hommes qui ont des raisons particulières pour être altérés de sang, ou des politiciens ignorants de ce que signifie le mot honneur. Une armée de Lebers et de Santons ne convaincra jamais la masse du peuple américain qu'on peut se jouer de la parole d'un soldat. Il y a assez de victimes à atteindre que ne couvre pas cette égide. Contre ceux-là les persécuteurs peuvent exercer leur vengeance. S'ils comptent trop sur la patience des masses, en représentant un manque de foi comme une obligation, ils feront rejaillir sur eux-mêmes un odieux qui peut être dangereux à son heure.

"Un mot de plus. On donne pour argument que, si l'Union est tenue et liée par les termes accordés aux soldats du Sud dans les capitulations, les Etats ne sont pas liés individuellement. En conséquence, la Virginie, ou la Pennsylvanie, ou le Maryland peuvent accuser Lee de haute trahison. Il faut rejeter avec indignation un aussi vil argument. Il est curieux de le voir se produire à la fin d'un conflit dont un des glorieux résultats, d'après les vainqueurs, a été l'anéantissement des droits des Etats. Peut-on imaginer rien de plus misérable que cette politique de souffler le chaud et le froid selon que la vanité, la vengeance, ou l'intérêt sont en jeu."

—Par ordre du secrétaire de la guerre, la plupart des forts et des redoutes élevés autour de Washington vont être démantelés. On ne conservera que quelques positions stratégiques importantes, où des fortifications régulières seront construites et gardées par des garnisons permanentes.

MAGNIFIQUE TRAVERSEE—Le steamer transatlantique français *Europe* a accompli la traversée de New York à Brest en neuf jours et demi.—Il faut garder le souvenir de cette traversée pour les annales de notre marine à vapeur; [illegible] justifier toutes les espérances [illegible] développement de nos grandes entreprises maritimes, et elle promet un succès certain aux efforts tentés en vue de créer à la marine anglaise une sérieuse concurrence.

LE TRAVAIL DES NOIRS.

On lit dans le journal de New York:

Dans le Sud, ce qui préoccupe toujours les esprits, et à plus juste titre, c'est l'interminable question du travail des noirs. Il semble que partout où on a voulu user de douceur à l'égard des émancipés, on n'a pas réussi à dompter leur esprit d'insubordination et à réveiller leur indolence chronique. Là où des mesures énergiques sont rigoureuses, ont été adoptées à leur égard on s'est trouvé plus près de la solution du problème. C'est ainsi que dans le district de Lynchburg, où la désorganisation était à son comble il y a quelque temps, les choses ont repris une meilleure tournure depuis la promulgation de l'ordre suivant, émanant du général Gregg, et que l'on se propose d'appliquer incessamment à toute la Virginie:

"Afin que les affranchis puissent se rendre bien compte de leur position et comprendre plus clairement leurs devoirs d'hommes libres, les informations suivantes sont soumises à leur jugement:

"Ils ont aujourd'hui tous les droits que les personnes de couleur libres ont eu de tout temps en Virginie et rien de plus.

"Les mariés doivent travailler pour soutenir leurs femmes et leurs familles, les fils pour leurs parents, les frères pour leurs plus jeunes frères et sœurs.

"Les affranchis, hommes, femmes ou enfants n'ont aucun droit de demeurer sur la plantation de leurs anciens maîtres, à moins d'être employés par ceux-ci, et, quand le noir libéré cessera d'être un bon et fidèle travailleur, il refusera de continuer son ouvrage, son patron aura le droit de le renvoyer et de le chasser, lui et sa famille, de la plantation, soit par des moyens légaux, soit avec l'aide des autorités militaires.

"L'affranchi doit se pénétrer de l'obligation de vivre avec sa famille et de la soutenir; il pourvoira à son entretien, à sa nourriture à son logement, etc., et sera responsable de la conduite de tous les membres de sa famille; il forcera ses enfants à travailler dans les limites de leurs forces et de leur aptitude; il a le droit de percevoir leurs salaires et est forcé de pourvoir à leur subsistance.

"Dans aucun cas les affranchis ne pourront errer le soir de plantation en plantation; mais il leur est enjoint de rester chez eux et si le maintien de l'ordre l'exige, la force publique sera appelée à les obliger de se conformer à cette loi.

"Il leur est défendu de marauder et de voler. S'ils ne cessent immédiatement de tuer le bétail et la volaille, des gardes seront immédiatement placées sur toutes les plantations avec l'ordre de tirer sur toute personne engagée dans ces actes illicites et de tuer sur place tout individu pris sur le fait.

"Les affranchis sont en outre avertis que la paresse et l'oisiveté dans les villes et villages engendreront pour eux les plus grands maux. C'est seulement en restant sur les plantations et en travaillant qu'ils peuvent espérer d'être heureux. Dans tous les cas, le gouvernement les prévient qu'il ne les tolérera pas à rien faire."

BRESIL.

Le *Parana* est arrivé à Southampton avec des dépêches du Brésil. Voici le résumé des nouvelles importantes qu'elles contiennent:

Le parlement brésilien a été ouvert à Rio de Janeiro. Le discours impérial annonce le mariage des deux princesses du Brésil. Il déclare que le gouvernement désire le rétablissement des relations avec l'Angleterre, en exprimant l'espoir que la médiation amènera un accord honorable pour les deux pays.

Le discours annonce que les Etats Unis ont reconnu la justice des réclamations du Brésil dans l'affaire du *Wachusett* et du *Florida*. Il annonce aussi que le Brésil reconnaît l'empire du Mexique. Il exprime enfin la conviction que les chambres prêteront leur concours au gouvernement pour la guerre contre le Paraguay.

Or cette guerre entre le Paraguay et la république Argentine prend des proportions déjà graves, et le Brésil a promis son appui aux Argentins.

Un corps de 5,000 Paraguayens, assisté par la flotte, s'était emparé, le 14, sans résistance, de la ville de Corrientes, dans la république Argentine. Le gouverneur Lagraña s'était retiré à San Roque, en appelant sous les armes tous les hommes de 17 à 60 ans.

Les Paraguayens auraient occupé Bella-Vista et Goya. La flotte brésilienne n'avait pas encore bougé, mais un engagement était imminent. Les forces totales des Paraguayens s'élèvent à 60,000 hommes. Les alliés disposent de 75,000 hommes.

Une proclamation du président Mitre (de la république Argentine) déclare que le Paraguay a commencé la guerre en s'emparant par trahison de deux bâtiments de guerre argentins. Le président fait appel à la nation.

CHRONIQUE LOCALE.

ACCUSATION DE VOL—T. M. Dwyer, du 6me régiment de volontaires de l'Ohio, a été arrêté dans la rue Dauphine. Il est accusé d'avoir pris quatre-vingt-six piastres au lieutenant J. M. [illegible], du 71e de volontaires de l'Ohio.

SUICIDE—Une jeune fille du nom de Lena Harris servante au No 24 de la rue Conti, près Vieille-Levée, s'est suicidée hier soir en se coupant la veine jugulaire.

Lena est née en France et avait dix-huit ans.

J. PARISY, Vétérinaire Maréchal-Ferrant.

PREVIENT ses amis et connaissances, en général, qu'il a [illegible] le 1er juin et, à partir du 1er juillet, il continuera pour le passé à travailler dans son ancien établissement pour son propre compte, No 135 rue des Remparts, entre St-Pierre et Toulouse.

NOTA.—Il se charge de ferrer et de soigner les chevaux malades reçus en pension les animaux attaqués de maladies et donne en dehors des consultations pour ce qui concerne la guérison des [illegible]. 28 juin—1m

---

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme, ont été choisies et dosées d'après la nouvelle méthode découverte par M. DEHAUT, [illegible] en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation, [illegible] pendant.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni diète, ni [illegible], on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraines, scrofules, etc., etc.,* parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. Louis CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. Ed. GUILLOT et DUCONGE, droguistes.—*Au détail, dans toutes les pharmacies de la Louisiane et les Etats-Unis.*

COPAHINE MEGE

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. 25 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.—Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par A. JOZEAU, pharm., 225, boulevard Magenta, Paris. Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, enseignes Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France, que les affections de la peau et toutes celles qui résultent d'un vice organique sont promptement guéries par les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE.—D'après un rapport fait à l'Académie impériale de médecine de Paris, ce nouveau médicament a été jugé utile et efficace non seulement dans les affections lépreuses et dans quelques autres maladies de la peau rebelles, mais encore dans les SCROFULES, etc.—Enfin plusieurs praticiens distingués, et notamment MM. DEVERGIE, CAZENAVE et HILLAIRAIT, médecins affectés au traitement des maladies cutanées, ont employé les PREPARATIONS D'HYDROCOTYLE avec un remarquable succès contre les eczémas, le psoriasis, l'impetigo et les diverses variétés de dartres, contre les affections contagieuses récentes ou anciennes, la lèpre, les ulcères scrofuleux et autres, les rhumatismes chroniques, etc. Dépôt général à Paris: FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. Castel, pharmacien, enseignes Sainte Anne et Royale—et dans les principales pharmacies.

PREVENTION et guérison des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. | SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. | PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont spécialement recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 1862).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris.—SWANN, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés [illegible] du docteur CHURCHILL dans le verre. [illegible]—AVIS. Les seules véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent [illegible] la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien, à New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU | DEPURATIF DU SANG

[illegible]

HEMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS: Pharmacie CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, PARIS et les principales pharmacies.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans, contre toutes les troubles de la circulation [illegible] MALADIES DU CŒUR, [illegible] PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., HYDROPISIES DE POITRINE [illegible] l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches. [illegible] Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19, à la Nlle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGEES [illegible] GELIS & CONTE

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

[illegible]

LE Dr DELERY. PRIE les personnes qui pourraient avoir besoin de ses services [illegible] la pharmacie de M. D. CASTELNEAU, [illegible] rues St Louis et Royale [illegible]

Dr. P. F. DUREL, De retour à la Nouvelle-Orléans, a repris l'exercice de sa profession. Résidence et Bureau, rue [illegible] No 63. Consultations, de 1 heure à 2 et de 5 à 6 tous les jours. 23 juin—1m

DOCTEUR HUARD, *De la Faculté de Médecine de Paris.* Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert. CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 69, rue Bienville, entre Conti et Bienville.

Le Dr A. CAPDEVIELLE DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'hôpital de la rue du Canal, et de deux à trois heures de l'après-midi à son bureau rue de Chartres, No 126.

Le Dr. Evariste A. ROSSY, *Autrefois de Thibodeaux, Lafourche,* EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession. Résidence et Bureau, rue Baronne No 19, près de Canal.

LE Dr. JULES A. MATHIEU, HOMŒOPATHISTE, [illegible] il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au No. 319 rue des Remparts, près l'Esplanade. Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 3 à 5 heures de l'après-midi.

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE Dr H. C. D'AQUIN A l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile du No 136 rue de l'Esplanade au No [illegible] rue Bourbon, au coin de la rue St Pierre.

Madame M. A. BISHOP A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient d'ouvrir un magnifique Café au No. 74 rue St. Charles, [illegible] LUNCH [illegible]

Le Dr. T. ANTOINE, médecin français. [illegible]

D. AUGUSTIN, avocat. BUREAU, PASSAGE DE LA BOURSE, NO. 126 NOUVELLE-ORLEANS. Commissaire des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane, [illegible]

P. A. ROY, AVOCAT, A repris l'exercice de sa profession. Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée. 30 juin—3m

A. PITOT, AVOCAT, rue de la Douane No [illegible]. 17 juin

ALBERT VOORHIES, AVOCAT, 46......Passage de la Bourse......46. 29 juin—1m

J. EMILIEN [illegible], AVOCAT, Bureau, Passage de la Bourse, No 7 PRES LA RUE DU CANAL. 16 juin—1m

LOUIS BUSH, AVOCAT, A THIBODEAUX, LOUISIANE. [illegible]

A. A. ATOCHA | W. W. HOWE. ATOCHA & HOWE AVOCATS, 14.......Rue Carondelet.......14 [illegible]

T. J. & W. H. COOLEY, AVOCATS, Rue St.-Charles No 26 au Premier, chambre No 4. 6 avril—6 mois.

Produits de l'Ile de Cuba, En Douane et en magasin. 867 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun. [illegible] barils MELASSES [illegible] sacs CAFÉ [illegible] CIGARES de la Havane [illegible] CIGARETTES de la Honradez, [illegible] CACAO de Guayaquil et La Trinité. [illegible] TABACS [illegible] 200 barils SUCRE de New York. A vendre par [illegible] Nos 55 et 57 rue de la Douane. Entre Chartres et Vieille Levée.

Emprunt 7-30 des Etats-Unis, Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or. Le soussigné ayant reçu l'AGENCE LOCALE pour la vente de l'Emprunt 7-30 des Etats Unis, annonce au public QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTIONS. LES BONS SONT LIVRES IMMEDIATEMENT AUX SOUSCRIPTEURS. J. M. G. PARKER & CO. 30 mai—1m. Rue Gravier, No [illegible], Nlle Orléans.

Entrepot de Tapis, No. 19....Rue de Chartres.....No. 19. NOUS avons en magasin un grand assortiment [illegible] MEDAILLONS, [illegible] NATTES [illegible] TOILE CIREE [illegible]

MOULIN A SCIE. A VENDRE à l'amiable, un moulin à scie à vapeur, [illegible] J. JOUET, No 71 rue Toulouse.

PLUS DE DISTANCE! DIVINATION, PREDICTION! PAR MADAME ADAH, Cartomancienne parisienne [illegible] rue St Louis.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR. 201......RUE DE CHARTRES......201 Entre Ste Anne et Dumaine.

Bureau des Négociateurs [illegible]

Ross & Waters, Commissionnaires [illegible] Rue Poydras, No 162, Nouvelle-Orléans. [illegible]

GRAND ASSORTIMENT DE SELLERIE Anglaise, Française et Américaine. A LA SELLE ANGLAISE. MAISON L. GUILBAUX & GIEPERS, 94, rue St-Charles, 94, [Anciennement rue Royale, 121 et 123.] [illegible]

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac. [illegible] BEULATOUR & Co.

Confiserie et Restaurant de Richelieu, PROSPER LEVY, 174.......Rue du Canal.......174 *Entre Baronne et Philippe,* NOUVELLE ORLEANS. OUVERTURE de ce magasin [illegible] JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN. [illegible]

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c. IMPORTATION DIRECTE DE PARIS. [illegible] L. CASTEL.

ACADEMIE ST. STANISLAS, [illegible]

CHAPELLERIE FRANCAISE, [illegible] Rue de Chartres [illegible]

John M. G. Parker & Co, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, Courtier de bateaux à vapeur et de navires. Agents pour la vente des bons des Etats Unis, Agents pour les terres et les [illegible]

HOTEL RICHELIEU, [Bagdad, Mexique.] JULES MARTIN, [illegible]

GARE VOS DENTS! J. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

J. S. KNAPP, Chirurgien Dentiste. [illegible]

JUSTE FONTAINE, Courtier et Agent, Passage de la Bourse No 50 [illegible]

A VENDRE [illegible]

Leçons de chant. MADAME CHARLES BOUDOUSQUIE [illegible]

Aux Facteurs de coton. [illegible]

Vacherie à vendre à l'amiable. [illegible]

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique. Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE. WASHINGTON [illegible] LAFAYETTE [illegible] EUROPE [illegible] NAPOLEON III [illegible] GEO. MACKENZIE, Agent [illegible]

POUR MATAMOROS. [illegible]

[illegible] TITUS & GWATHNEY [illegible]

POUR LA HAVANE [illegible] POUR BORDEAUX [illegible] POUR BELIZE, HONDURAS [illegible] POUR GALVESTON [illegible] POUR MATAMOROS [illegible] POUR VERA CRUZ [illegible]

Consulat Général d'Italie. AVIS. [illegible]

Avis au public et aux contribuables [illegible]

RESTAURANT ST. LOUIS [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier District. Succession de Veuve Louis Foucher—No 12,190. PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau No 26, rue Carondelet. [illegible]

Propriétés améliorées à Alger. Succession de Théophile Thayer, PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bureau No 26 rue Carondelet. [illegible]

Vacherie. PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Antoine Bruguiere—No 25,[illegible] [illegible] A. J. VILLERE.

F. DOLHONDE & Co., Facteurs de coton et MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, Rue Natchez No 27. [illegible]

MONROE & HOYES, Marchands commissionnaires et Encanteurs. [illegible]

[illegible] Fret pour la rivière Alabama. [illegible]

MALADIES SECRETES [illegible]

MALADIES. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Jean Lamothe vs Caroline Lamarque. DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible] ALFRED SHAW, Shérif.

Succession de feue Honorine Robin, décédée, épouse d'Antonio Frederic. [illegible] ALFRED SHAW.

Adolphe [illegible] vs la veuve et les héritiers de Oliver M. White. [illegible] ALFRED SHAW.

Succession de feu Antoine Hebrard, décédé. [illegible]

Emprunt 7-30 DES ETATS UNIS. TROISIEME SERIE $230,000,000. [illegible] JAY COOKE [illegible]

Sabates Frères & Co. [illegible] HAVANE.

Avis aux fabricants de cigares. [illegible]